



Distr. GENERALE

IDB/S.6/4

6 décembre 1995

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## Conseil du développement industriel

Sixième session extraordinaire

Vienne, 7 décembre 1995

### RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA DEUXIEME SESSION ADDITIONNELLE

#### TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Introduction .....	1 - 11	2
<u>Chapitres</u>		
I. PROGRAMME ET BUDGETS, 1996-1997 .....	12	3
II. BAREME DES QUOTES-PARTS DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1996-1997 .....	13	7
III. FONDS DE ROULEMENT .....	14	7
IV. DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIALES RELATIVES A LA CESSATION DE SERVICE VOLONTAIRE DE FONCTIONNAIRES ENGAGES POUR UNE DUREE DETERMINEE .....	15	8
V. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION ADDITIONNELLE .....	16	8
Annexe Documents présentés au Comité des programmes et des budgets à sa deuxième session additionnelle .....		9

### Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu, le 6 décembre 1995, sa deuxième session additionnelle au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, sous la présidence de M. A. Schepisi (Italie), Président de la onzième session.
2. La session a été convoquée par le Directeur général en application du paragraphe 4 de la décision IDB.14/Dec.27 du Conseil du développement industriel.
3. Les 27 membres ci-après du Comité ont participé à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Belgique, Bénin, Brésil, Bulgarie, Chine, Danemark, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Trinité-et-Tobago.
4. Ont également assisté à la session les 44 Membres de l'ONUDI dont les noms suivent : Algérie, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Bolivie, Chili, Colombie, Cuba, Equateur, Espagne, Finlande, Grèce, Guatemala, Honduras, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Luxembourg, Mongolie, Namibie, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Slovaquie, Soudan, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Venezuela.
5. L'Office des Nations Unies à Vienne était représenté à la session.
6. L'Organisation intergouvernementale suivante était représentée : Ligue des Etats arabes.
7. M. A. Fithiantsoa (Madagascar) et M. I. Petrov (Bulgarie) n'ayant pas pu assister à la session, ce sont M. W. M. Zoumarou (Bénin) et M. I. Kotov (Bulgarie) qui ont pris les fonctions de vice-présidents. M. A. K. Amrohi (Inde) a été élu au poste de rapporteur pour remplacer M. B. Balakrishnan (Inde).
8. L'ordre du jour de la deuxième session additionnelle ci-après a été adopté :
  1. Ouverture de la deuxième session additionnelle.
  2. Adoption de l'ordre du jour.
  3. Election du rapporteur.
  4. Programme et budgets, 1996-1997.
  5. Barème des quotes-parts des Etats Membres pour l'exercice 1996-1997.
  6. Fonds de roulement.
  7. Dispositions financières spéciales relatives à la cessation de service volontaire de fonctionnaires engagés pour une durée déterminée.
  8. Adoption du rapport.
  9. Clôture de la session.
9. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est présenté au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

10. Le rapport contient les conclusions auxquelles le Comité est parvenu. La liste des documents présentés au Comité à sa deuxième session additionnelle figure en annexe.

11. Les conclusions ci-après adoptées par le Comité ont été portées à l'attention du Conseil à sa sixième session extraordinaire le 7 décembre 1995.

## I. PROGRAMME ET BUDGETS, 1996-1997

12. Après avoir examiné les propositions révisées du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 1996-1997 (PBC/AS.2/2-IDB/S.6/2), lesquelles tiennent compte du retrait des Etats-Unis d'Amérique annoncé le 4 décembre 1995, et un projet de conclusion publié sous la cote PBC/AS.2/L.1, le Comité a adopté la conclusion suivante :

### Conclusion 95/15

Le Comité des programmes et des budgets :

- a) A pris note de la décision des Etats-Unis d'Amérique de se retirer de l'Organisation avec effet au 31 décembre 1996;
- b) A pris note de la demande du Conseil du développement industriel qui figure au paragraphe 4 de la décision IDB.14/Dec.27 concernant le programme et les budgets, 1996-1997;
- c) A rappelé la recommandation concernant le solde inutilisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 1992-1993, que le Conseil a faite à la Conférence générale dans la même décision;
- d) Ayant examiné les propositions révisées du Directeur général relatives au programme de travail pour la période biennale 1996-1997 et au montant total des ressources correspondantes nécessaires par grand programme à financer au titre du budget ordinaire et du budget opérationnel, telles qu'elles sont présentées dans le document IDB/S.6/2-PBC/AS.2/2;
- e) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

- i) Adopte les propositions révisées du Directeur général relatives au programme et aux budgets pour 1996-1997 telles qu'elles figurent dans le document IDB/S.6/2-PBC/AS.2/2, afin de les soumettre à la Conférence générale pour examen et approbation, étant entendu que le Conseil du développement industriel, à sa quinzième session, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, entreprendrait un examen approfondi du contenu programmatique du programme et des budgets révisés pour 1996-1997, conformément aux arrangements prévus au sous-alinéa vii) ci-dessous;
- ii) Recommande à la Conférence générale d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, en se fondant sur un taux de change de 12,90 schillings autrichiens pour 1 dollar des Etats-Unis, des dépenses d'un montant de 210 246 600 dollars au titre du budget ordinaire de l'Organisation, tel que reproduit ci-après :

	(en dollars EU)		
	Dépenses	Recettes prévues	Montant net des dépenses
Organes directeurs	7 347 800		7 347 800
Direction générale	11 873 900		11 873 900
Programmes par pays et mobilisation des fonds	25 677 600		25 677 600
Information et recherche	15 796 400		15 796 400
Valorisation des ressources humaines et développement des entreprises et du secteur privé	12 052 600		12 052 600
Secteurs industriels et environnement	19 368 700		19 368 700
Promotion des investissements et de la technologie	13 265 800		13 265 800
Programmes communs	18 069 700		18 069 700
Services conjoints et communs	49 983 700	26 986 500	22 997 400
Administration	36 810 200	755 200	36 055 000
Recettes diverses		1 605 400	(1 605 400)
<b>Total</b>	<b>210 246 600</b>	<b>29 347 100</b>	<b>180 899 500</b>

*Note* : Les montants indiqués ci-dessus seront ajustés au moyen de la formule présentée à la fin de la présente décision pour tenir compte des fluctuations du taux de change pendant l'exercice biennal.

- iii) Recommande également à la Conférence générale que les dépenses mentionnées ci-dessus, d'un montant de 210 246 600 dollars, au taux de change de 12,90 schillings autrichiens pour un dollar des Etats-Unis, soient financés par les moyens suivants :
  - i) Versement par les Etats Membres, en application des dispositions de l'article 5.5 e) du règlement financier, de contributions d'un montant de 156 360 712 dollars (18 763 250 dollars plus l'équivalent en dollars des Etats-Unis de 1 775 007 266 schillings autrichiens), conformément aux décisions qu'adoptera la Conférence générale à sa sixième session concernant le barème des quotes-parts;
  - ii) Recettes diverses et autres d'un montant de 29 347 100 dollars;
  - iii) Versement par les Etats-Unis de leur contribution obligatoire de 24 538 788 dollars (2 944 650 dollars plus l'équivalent en dollars des Etats-Unis de 278 564 374 schillings autrichiens);

- iv) Recommande en outre à la Conférence générale d'approuver, pour l'exercice biennal 1996-1997, les prévisions de dépenses au titre du budget opérationnel d'un montant total de 28 810 000 dollars, au taux de change de 1 dollar = 12,90 schillings autrichiens, à financer au moyen de contributions volontaires et de toute autre recette prévue par le règlement financier.
- v) Prie toutefois en même temps le Directeur général d'exécuter le programme et les budgets pour 1996-1997 dans les limites des ressources de trésorerie disponibles et conformément aux plans d'urgence qu'il a présentés;
- vi) Prend note du fait que la base du crédit à ouvrir pour l'exercice 1998-1999 serait de 185 707 812 dollars, au taux de change de 12,90 schillings autrichiens pour 1 dollar des Etats-Unis, soit le crédit ouvert pour l'exercice 1996-1997 de 210 246 600 dollars, moins la contribution obligatoire des Etats-Unis de 24 538 788 dollars.
- vii) Recommande à la Conférence générale :
  - a) D'autoriser le Conseil, à sa quinzième session, à examiner en profondeur le programme et les budgets révisés pour 1996-1997 et à recommander les modifications appropriées qui pourraient être nécessaires, compte tenu d'un rapport du Directeur général sur l'expérience tirée à l'Organisation de l'exécution du programme et des budgets au cours du premier trimestre de 1996;
  - b) De prier le Conseil, à sa quinzième session, d'examiner l'adéquation du plafond de 25 % fixé pour les quotes-parts, au paragraphe 2 de l'Article 15 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, compte tenu des débats qui ont eu lieu à la Conférence générale;
  - c) De prier aussi le Directeur général de publier un rapport sur la composition du Secrétariat comprenant des informations pertinentes sur le nombre de postes souhaitable par pays; et
  - d) De prier le Directeur général de convoquer une session additionnelle du Comité des programmes et des budgets en mai 1996 pour qu'il examine les rapports du Directeur général et fasse les recommandations appropriées afin d'aider le Conseil du développement industriel à s'acquitter des tâches prévues aux alinéas a) à c) ci-dessus;
- viii) Prie le Directeur général de faire régulièrement rapport sur les dispositions ci-dessus aux organes directeurs."

## Formule d'ajustement en dollars des Etats-Unis

Dépenses	Dollars EU	Schillings autrichiens
Organes directeurs	430 000 +	89 240 200 /R
Direction générale	1 361 200 +	135 614 400 /R
Programmes par pays et mobilisation des fonds	2 907 900 +	293 729 580 /R
Information et recherche	2 098 800 +	176 698 700 /R
Valorisation des ressources humaines et développement des entreprises et du secteur privé	1 497 800 +	136 156 600 /R
Secteurs industriels et environnement	2 363 000 +	219 373 400 /R
Promotion des investissements et de la technologie	1 760 600 +	148 416 800 /R
Programmes communs	5 609 700 +	160 733 940 /R
Services conjoints et communs	2 950 800 +	606 726 500 /R
Administration	<u>2 639 100 +</u>	<u>440 807 220 /R</u>
Total partiel - dépenses	23 618 900 +	2 407 497 340 /R
<b>Recettes prévues</b>		
Services conjoints et communs	1 184 200 +	332 849 800 /R
Administration	28 000 +	9 380 700 /R
Recettes diverses	<u>698 800 +</u>	<u>11 695 200 /R</u>
Total partiel - Recettes prévues	<u>1 911 000 +</u>	<u>353 925 700 /R</u>
<b>MONTANT NET TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>21 707 900 +</b>	<b>2 053 571 640 /R</b>

*Note 1 :* Le montant net ci-dessus est basé sur l'hypothèse selon laquelle 12 % des crédits ouverts seront mis en recouvrement en dollars des Etats-Unis et le solde, soit 88 %, en schillings autrichiens au taux de change de 1 dollar EU = 12,90 schillings autrichiens.

*Note 2 :* R représente le taux de change moyen du dollar des Etats-Unis par rapport au schilling autrichien qui sera effectivement appliqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de la période 1996-1997.

*Note 3 :* Les prévisions de dépenses exprimées au taux de change comptable fixé par l'Organisation des Nations Unies pour décembre 1995 (1 dollar EU = 10,00 schillings autrichiens) s'établissent comme suit : i) montant net des dépenses au titre du budget ordinaire - 227 065 100 dollars, et ii) budget opérationnel - 35 546 900 dollars.

## II. BAREME DES QUOTES-PARTS DES ETATS MEMBRES POUR L'EXERCICE 1996-1997

13. Après avoir examiné une note du Secrétariat sur le barème des quotes-parts des Etats Membres pour l'exercice 1996-1997 (PBC/AS.2/1-IDB/S.6/1) et un projet de conclusion publié sous la cote PBC/AS.2/L.2, le Comité a adopté la conclusion suivante :

### **Conclusion 95/16**

Le Comité des programmes et des budgets :

- a) A rappelé la décision GC.5/Dec.13 de la Conférence générale relative au barème des quotes-parts des Etats Membres pour l'exercice biennal 1994-1995;
- b) A pris note de la décision IDB.14/Dec.6 du Conseil du développement industriel et du document PBC/AS.2/1-IDB/S.6/1 concernant le barème des quotes-parts pour l'exercice 1996-1997;
- c) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel recommande à la Conférence générale d'arrêter pour les dépenses au titre du budget ordinaire de l'ONUDI de l'exercice biennal 1996-1997 un barème des quotes-parts fondé sur l'annexe I du document PBC/AS.2/1-IDB/S.6/1, laquelle s'inspire de la résolution 49/19 B de l'Assemblée générale, et ajusté en fonction de la composition de l'ONUDI, étant entendu que la contribution des Etats, l'année où ils deviennent Membres de l'ONUDI, sera fixée en conformité avec l'article 5.6 du règlement financier et en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il est applicable à l'ONUDI."

## III. FONDS DE ROULEMENT

14. Après avoir examiné les propositions du Directeur général concernant le fonds de roulement (PBC/AS.2/3-IDB/S.6/3) et un projet de conclusion publié sous la cote PBC/AS.2/L.3, le Comité a adopté la conclusion suivante :

### **Conclusion 95/17**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

- a) A pris note de sa décision IDB.14/Dec.8 ainsi que du document PBC/AS.2/3-IDB/S.6/3 dans lequel il est proposé de réviser le montant du Fonds pour l'exercice biennal 1996-1997;
- b) Recommande à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997 soit de 6 750 000 dollars et que l'objet approuvé du Fonds reste le même que pour l'exercice biennal 1994-1995, c'est-à-dire comme stipulé à l'alinéa b) de la décision GC.2/Dec.27 de la Conférence;
- c) Prie instamment les Etats Membres de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions de manière à faciliter le remboursement des sommes prélevées sur le Fonds de roulement."

IV. DISPOSITIONS FINANCIERES SPECIALES RELATIVES A LA CESSATION  
DE SERVICE VOLONTAIRE DE FONCTIONNAIRES ENGAGES  
POUR UNE DUREE DETERMINEE

15. Le Comité a examiné les propositions du Directeur général concernant les arrangements financiers spéciaux, qui figurent au chapitre IV du rapport sur la situation financière présenté à la Conférence générale (GC.6/32), et a décidé de renvoyer la décision sur la question au Conseil du développement industriel.

V. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE  
DE LA DEUXIEME SESSION ADDITIONNELLE

16. Le 6 décembre 1995, à 20 h 20, le Comité a clos sa deuxième session additionnelle, ayant chargé le Rapporteur d'établir et de mettre en forme le rapport sur les travaux de sa deuxième session additionnelle.



**Annexe**

DOCUMENTS PRESENTES AU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS  
A SA DEUXIEME SESSION ADDITIONNELLE

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
PBC/AS.2/1 IDB/S.6/1	5	Barème des quotes-parts pour l'exercice 1996-1997. Note du Secrétariat
PBC/AS.2/2 IDB/S.6/2	4	Programme et budgets 1996-1997. Propositions révisées du Directeur général
PBC/AS.2/3 IDB/S.6/3	6	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 1996-1997. Propositions du Directeur général
PBC/AS.2/4	2	Ordre du jour provisoire